

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE DU CONTRAT DE RIVIERE DES
USSES**

Séance du 10 mars 2010

Délibération N°2010-03-05

Nombre de Délégués :

En Exercice : 22
Délégués présents : 12
Suppléants : 1
Pouvoirs : 2
Excusés : 6
Absents : 4
.....
Votes exprimés : 14

L'an deux mil dix, le dix mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.M.E.C.R.U., dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de Frangy, sous la présidence de **Monsieur ALAIN POYRAULT**.

DELEGUES PRESENTS :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Alain POYRAULT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Madame Isabelle GRANDMOTTET, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Monsieur Christian BOVET, Monsieur Mickaël GOUTAZ, Monsieur Bernard JOUVENOZ, Monsieur Pierre MERMIER, Monsieur Bruno PENASA, Monsieur Jean-Yves PICHOLLET, Monsieur Paul RANNARD Madame Christine VIONNET
- **Délégués suppléants** : Monsieur Jean Pierre MOUFLIER (pouvoir de Monsieur Gilles PECCI),

DELEGUE(S) EXCUSE(S) :

- **Délégués titulaires** : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Gilles PILLOUX (pouvoir à Monsieur Alain POYRAULT), Monsieur Xavier BRAND, Monsieur Gilles PECCI (pouvoir à Monsieur Jean Pierre MOUFLIER), Monsieur Louis REY, Monsieur Christian RIBIOLLET

DELEGUE(S) ABSENT(S) : Monsieur Alain CHAMOSSET, Monsieur Yves GUILLOTTE, Monsieur Alain HEYRAUD, Madame Malika MORPAIN

Madame Isabelle GRANDMOTTET est désignée par le Comité Syndical en qualité de Secrétaire de séance.

Présence de Monsieur DRECLERC Trésorier FRANGY/SEYSSEL

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2010

Vu le code Général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2010.
Entendu l'exposé de Monsieur Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical

ADOpte le budget primitif du Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Ussets de l'exercice 2010 arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	204.427,32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	17.312,07 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président,
Alain POYRAULT